

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale de l'aviation civile*

**Décision du 20 avril 2011 portant délégation de signature  
(direction de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane)**

NOR : DEVA1111106S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane,  
Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;  
Vu l'arrêté du 23 décembre 2008 portant nomination de M. Pierre Dubois en qualité de directeur de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane ;  
Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », notamment son article 2 ;  
Vu la décision du 12 janvier 2009 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relevant des attributions d'ordonnateur secondaire délégué du directeur de la sécurité de l'aviation civile à :

- M. Stéphane Le Foll, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts.
- M. Claude Marie-Magdelaine, attaché principal d'administration de l'aviation civile.
- M. Gilles Broquère, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile.
- Mme Valérie Pucci, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Dans la limite de 7 500 € à :

Mme Céline Marie-Appoline, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

M. Georges Madeleine, technicien supérieur de classe exceptionnelle des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Dans la limite de 4 500 € à :

Mme Nathalie Numéric Edouard-Edouarzi, assistante d'administration de l'aviation civile de classe supérieure.

M. Otto-Allen Briand, assistant d'administration de l'aviation civile.

Mme Geneviève Surlemont, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

M. Laurent Teissier, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

M. Jacques Mangenot, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Dans la limite de 1 500 € à :

M. Jean-Michel Sabin, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

M. Charles Laroche, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 20 avril 2011.

*Le directeur de la sécurité  
de l'aviation civile Antilles-Guyane,*  
P. DUBOIS